

DOSSIER DE RESERVATION

1/2

Veuillez remplir ce formulaire avec le plus de précision possible

RENSEIGNEMENTS

Nom - Dénomination	
Téléphone	
Adresse	
Fax	
Email	
Nom, prénom du responsable	
Adresse	
Téléphone	
Email	

RESERVATION

Pour valider la réservation il faut joindre un versement d'acompte de 40% de la somme totale

Nombre de	Prix Unitaire	Montant	
personnes			
Andrea de 100/ de la comerciatad a conscilidad la réconstitue			
Arrhes de 40% de la somme total pour valider la réservation			
		€	
	personnes	personnes	

Date

Signature et cachet







DOSSIER DE RESERVATION

2/2

Assurance:

Dans le cas ou l'assurance ffck, n'est pas souscrite par le groupe, c'est l'assurance de celui ci qui doit couvrir toute l'activité du début à la fin de la séance.

Matériel:

Tout le matériel utilisé est aux normes CE, conformément à l'arrêté du 5 mai 1995 (texte de loi relatif à l'encadrement des séances de canoë kayak, document ci-joint). Lequel défini le déroulement des séances.

Annulation:

Toute annulation faite par le groupe engendra des frais répartis comme suit :

- 15 € pour frais de dossier si la séance est annulée 20 jours avant la séance fixée
- facturation de 20% de la séance si annulation entre 20 et 15 jours avant la séance
- facturation de 50% de la séance si annulation entre 15 et 2 jours
- facturation de 80% si annulation 2 jours avant la séance

Réservation:

Toute réservation est confirmée à compter de la réception (par le CKCA) des documents suivants:

-le dossier de réservation signé.

La liste nominative des jeunes doit être fournie au CKCA une semaine avant la séance.

Facturation:

La facturation des séances se basent sur le nombre total de jeunes inscrits et non sur le nombre présents.

Date

signature et cachet



